



DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

MANIFESTATION SPORTIVE, CULTURELLE OU FESTIVE

<u>DEMANDEUR</u>	<u>ASSOCIATION OU ENTREPRISE CONCERNEE</u> <u>(si il y a lieu)</u>
Nom : Adresse : CP : Localité : Téléphone : Courriel :	Nom : Adresse : CP : Localité : Contact : Téléphone : Courriel :

ADRESSE DE LA MANIFESTATION (Merci de joindre en sus un plan schématique)

Adresse(s) et rue(s) concernée(s) :

Date et durée de la manifestation :	
-------------------------------------	--

Le délai d'instruction du dossier est de 10 jours ouvrés.

La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner est à effectuer par l'association ou le demandeur le cas échéant au moins 48h avant la date précisée sur l'arrêté.

Les panneaux d'interdiction seront à retirer au Centre Technique Municipal - 35 rue De Lattre de Tassigny.

La signalisation temporaire mise en place est à faire valider par la Police Municipale de la ville de Schiltigheim (Tel : 0388838497) 48h avant démarrage de l'intervention.

Contacts pour transmission de la demande d'arrêté par mail, courrier ou fax

Service Circulation: Mail: circulation@ville-schiltigheim.fr - fax: 0388838448 –

Demande faite le :

Signature du demandeur :